

Convocation du : 24 mars 2014 L'an deux mille quatorze, le vendredi 28 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage : 24 mars 2014 La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19 Étaient présents : Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Valérie THEVEUX, Monique PETIT, Corine LE ROUX, Carine BARRIERE, Jean-Bernard BESSARD, Virgil DOUINE, Jean-Marc GEUFFROY, Giovanni GIOIA, Jean-Claude GOHARD, Laurie KOZLOWSKI, Aurore LAGARDE, Aurore MILWARD, Jimmy PASQUIER, Olivier RICHY, Frédéric THIEL.

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19 Étaient absents : \

Laurie KOZLOWSKI est élue secrétaire de séance.

Madame ELOY accueille l'ensemble des élus et ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h30. Elle procède à l'appel des élus, tous présents.

Madame ELOY rappelle les résultats constatés au procès verbal de l'élection municipale du 23 mars 2014 : la liste « unis pour aller plus loin » a obtenu 543 voix.

Elle déclare donc installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- Carine BARRIERE,
- Jean-Bernard BESSARD,
- Virgil DOUINE,
- Mireille ELOY,
- Fabrice GEFFROY,
- Jean-Marc GEUFFROY,
- Giovanni GIOIA,
- Jean-Claude GOHARD,
- Evelyne HEULIN,
- Josette JOYEUX,
- Laurie KOZLOWSKI,
- Aurore LAGARDE,
- Corine LE ROUX,
- Aurore MILWARD,
- Jimmy PASQUIER,
- Monique PETIT,
- Olivier RICHY,
- Valérie THEVEUX,

- Frédéric THIEL.

Madame ELOY indique que conformément à l'article L2122.8 au Code Général des Collectivités Territoriales, c'est le doyen qui préside la séance au cours de laquelle a lieu l'élection du maire. Elle laisse donc la présidence à Madame HEULIN.

Madame HEULIN propose au Conseil Municipal de choisir pour secrétaire, l'élue la plus jeune du Conseil Municipal. Après accord, Mme KOZLOWSKI est donc nommée secrétaire de séance.

Madame HEULIN procède à la lecture des articles L2122.4, L2122.5 et L2122.7 du Code Général des Collectivités. Lecture faite, elle invite le Conseil Municipal à procéder, à bulletin secret, à l'élection du Maire. Madame ELOY est seule candidate.

Avant le vote, Madame ELOY sollicite l'accord du Conseil pour préciser ses motivations.

Madame HEULIN fait procéder au vote. Chaque conseillère et conseiller remet son bulletin de vote écrit fermé. Chaque bulletin est déposé dans une boîte et il est procédé au dépouillement.

- Bulletin dans l'urne : 19
- blancs : 1
- Madame ELOY : 18.

Madame ELOY est élue Maire de Boutigny Prouais avec 18 voix obtenues. Madame HEULIN la déclare installée dans ses fonctions de Maire en lui demandant si elle accepte d'exercer ces fonctions. Madame ELOY accepte et prend donc la présidence de la séance et remercie ses collègues de leur confiance.

Madame ELOY propose de délibérer sur le nombre d'adjoints. Elle sollicite la nomination de 5 adjoints compte tenu de travail à effectuer. Les 19 conseillers sont pour.

La liste proposée est la suivante :

- 1^{er} adjoint : Fabrice GEFFROY
- 2^{ème} adjointe : Monique PETIT
- 3^{ème} adjointe : Corine LE ROUX
- 4^{ème} adjointe : Valérie THEVEUX
- 5^{ème} adjointe : Jean-Claude GOHARD

Le mode de scrutin pour l'élection des adjoints est identique à celui du maire. Il est donc procédé au vote à bulletin secret. Après dépouillement la liste ci-dessus obtient 17 voix (2 blancs). Les 5 adjoints proposés sont élus.

Madame ELOY propose de procéder à l'élection du Maire délégué de Prouais, avec toujours le même mode de scrutin. Seule Madame THEVEUX est candidate. Le résultat est de 18 pour et 1 vote blanc.

Madame THEVEUX est installée dans ses fonctions de maire délégué.

Madame ELOY informe que les conseillers communautaires ayant été élus en même temps que les conseillers municipaux il n'y a pas lieu de procéder à un vote ; la délibération du point est donc supprimée.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 15 avril 2014 à 20h30 et traitera du vote des budgets primitifs 2014 (principal, assainissement et transport) et à l'attribution des commissions et syndicats.

La séance est levée à 21h05